

## Déclaration préalable CAPD du 29 août 2016

### SNUipp/FSU de l'Oise

Le SNUipp-FSU de l'Oise souhaite à tous les membres de la CAPD et aux personnels du premier degré de l'Oise une bonne rentrée. Car cette rentrée, s'effectuera dans un climat particulier.

Face à l'horreur et à l'atrocité des attentats de cet été, nous sommes plus que jamais déterminés à défendre, contre toutes les barbaries, la solidarité, la fraternité et la liberté, valeurs essentielles qui fondent le vivre ensemble et la démocratie. Dans ce but, le SNUipp/FSU condamne et combat les propos et décisions discriminatoires propices au développement du communautarisme.

À quelques jours de la rentrée, le gouvernement a détaillé les mesures de sécurité dans les écoles et les établissements. Le SNUipp-FSU demande que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun. Il est de celle de l'État de rassurer et de protéger les élèves et les personnels.

La sérénité doit par ailleurs être la règle et les enseignant-es doivent pouvoir se concentrer sur leur mission première : les apprentissages de leurs élèves.

Pour autant, il convient de rappeler avant toute chose que l'École est un lieu sûr et que les enseignants ont la sécurité de leurs élèves chevillée au corps, comme on a pu le constater à maintes reprises.

Si l'organisation de trois exercices pendant l'année scolaire, la tenue d'une réunion avec les parents d'élèves et la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont de la compétence de l'institution scolaire, par contre, la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des écoles relèvent clairement de la compétence des collectivités locales.

De plus, nous nous interrogeons sur l'impact que ces différents exercices créeront à court, moyen ou long termes sur nos élèves, tout comme le développement d'une culture du risque. Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU soutiendra les équipes qui refuseraient de mettre en œuvre l'exercice alerte intrusion.

L'exercice en situation institutionnalise une atmosphère anxiogène autant pour les élèves, les collègues et les parents. Quel sens cela a-t-il de se cacher / de se barricader / de s'échapper à l'école et notamment pour les élèves de maternelle ?

En plaçant les écoles en première ligne face à la menace terroriste, le gouvernement participe à une hystérisation généralisée de notre société. Au lieu d'apaiser les tensions, il maintient et accentue un climat d'angoisse et d'anxiété ; une anxiété exacerbée qui conduit à suspecter d'un passage à l'acte le voisin, le père ou la mère d'élève et plus largement toute une partie de la population aujourd'hui stigmatisée.

L'école doit semer le rationnel et engager les élèves et la société dans une dynamique émancipatrice ;? .C'est ce que nous portons au SNUipp/FSU.

C'est pourquoi, il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun et de faire confiance aux équipes enseignantes, auxquelles devront être accordés du temps et de la formation pour se préparer au mieux.

De plus, il faut arrêter d'ajouter sans cesse de nouvelles tâches aux directeurs-trices d'école.

Nos collègues sont aussi en demande d'une véritable politique éducative permettant de lutter contre les inégalités scolaires et l'échec scolaire. Cela passe par la diminution du temps de travail et du nombre d'élève par classe, la mise en place d'une véritable formation continue et une formation initiale suffisante et de qualité, par le développement des moyens pour le remplacement et le suivi des élèves à besoin spécifiques ou en grande difficulté scolaire.

Les postes créés ne sont pas en nombre suffisant et ne permettront pas de diminuer le nombre d'élèves par classe, de combler les manques de postes de remplacement, d'améliorer la prise en charge des élèves en difficulté, la scolarisation des moins de 3 ans, le fonctionnement de l'école et de réduire les tâches administratives des directeurs-trices...

La semaine des 4,5 jours continue d'entraîner des régressions importantes dans nos conditions de travail (flexibilisation des personnels remplaçants, remise en cause des temps partiels sur autorisation, surcoût engendré par la demi-journée de travail supplémentaire). Le rapport de l'inspection générale sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires confirme ce que le SNUipp/FSU a toujours dénoncé dans cette réforme : l'inefficacité sur les apprentissages des élèves et la dégradation des conditions de travail

des enseignant-es. Il demande toujours la réécriture totale des textes. Le lien mécanique entre réussite des élèves et nouveaux rythmes est quelque peu ébranlé tout comme l'affirmation non fondée de la Ministre qu'un élève de CP aurait, grâce à la réforme 3 semaines d'avance en lecture !

Côté salaires, le passage de l'ISAE de 400 à 1200 euros, s'il est le fruit de l'action collective portée par le SNUipp/FSU notamment par la grève, reste insuffisant pour résorber le déclassement salarial des enseignant-es. Le dégel symbolique du point d'indice n'y parviendra pas non plus.

Cette rentrée, sera également celle de la mobilisation contre la réforme du collège avec un appel à la grève le 8 septembre que nous soutenons, mais aussi pour de nouveaux droits pour les salarié-es et contre la loi travail le 15 septembre.

Et pour un certain nombre de nos collègues de l'Oise, les vacances n'ont pas été de tout repos...

Nos collègues PES, ne savent toujours pas ce qu'il en est quant à leur titularisation. Nous étions déjà intervenus lors de la CAPD du 7 juillet en ce sens. Force est de constater que rien n'a été fait pour informer nos collègues. C'est une première dans l'académie. Jusqu'à présent, tous les stagiaires avait une information à la mi-juillet. Et pour beaucoup d'entre eux, ils n'ont pas connaissance de leur affectation qui sera décidée aujourd'hui. Cela ajoute du stress et aurait pu être évité.

Mais ce n'est pas tout, puisque quatre de nos collègues ont reçu des courriers durant les vacances scolaires les informant leur admission d'office à la retraite. Parfois sur la boîte de l'école alors que ces courriers sont personnels et par accusé réception en date du 18 juillet. Sans un appel, sans un rendez-vous, sans une explication et qui plus est en passant tout l'été avec la pression d'une demande illégale de remboursement de trop-perçu qui pouvait s'élever à plusieurs milliers d'euros ! Nous ne comprenons pas comment de telles situations peuvent se produire et dénonçons le traitement que nos collègues ont subi.

Pour une telle situation, ces collègues auraient dû être contactés, non pas par les services qui fonctionnent déjà à flux-tendu, mais par la direction de la DSDEN de l'Oise et les craintes soulevées quant à la demande de trop-perçu tout de suite levées. De plus, leur mise à la retraite d'office ne s'est même pas accompagnée d'un courrier expliquant les possibilités de prolongation.

Il en va de même pour d'autres situations comme celle d'une collègue qui reçoit un appel sur un trop perçu de près de 3000 euros le 21 juillet avec un premier prélèvement de 1150 sur le traitement de juillet (45% du salaire de la collègue) sans information sur la possibilité de demander un étalement des prélèvements et avec de grosses interrogations sur le traitement d'août. Ces exemples ont révélé des procédures institutionnelles violentes et inadmissibles.

Nous souhaitons, Monsieur le Directeur académique que ce genre de situation ne se reproduise plus pour nos collègues à l'avenir et que l'on retrouve le chemin d'une gestion des personnels plus humaine.

**Enfin, pour ce qui est des affectations de nos collègues et de la phase d'ajustement,... ? plus d'idée**